



## Remplacement/supression gardien

Par **Laurent\_94**, le **22/06/2014** à **00:53**

Bonjour,

Lors de la dernière AG de ma copro, il a été demandé de voter pour ou contre le remplacement du gardien d'immeuble (gardien logé), suite à son départ à la retraite. Le Syndic, qui semble proche de la société qui réalise les sorties des poubelles (mission qui aurait été ajoutée à celles du gardien) a expliqué qu'il fallait que la décision soit votée à la double majorité.

Cependant, la "majorité de l'article 26" indique que c'est la suppression du poste qui doit être voté à la double majorité, et non pas son remplacement.

Puis-je faire une contestation en indiquant que la règle de majorité est inappropriée ou est-ce moi qui interprète la loi ?

Cordialement,

Laurent